



Parcours économie et gestion

Semestre 2

Groupes A & C

TD N°1 : les opérations de règlement

Animé par :

El Mehdi KERRAOUS

Professeur Universitaire

Docteur ès Sciences de Gestion

Exercice 1

- ▶ Le 1/10/N, l'entreprise BAJA (entreprise commerciale) adresse les factures suivantes à ses clients :
 - AHMED : 6 000 DHS TTC
 - BARIL : 12 000 DHS TTC
 - CARA : 27 600 DHS TTC
 - DIB : 18 000 DHS TTC
- ▶ Le 2/10/N, elle tire 2 lettres de change (échéance : au 31/12) sur ses clients BARIL et DIB en règlement des factures du 1/10.
- ▶ Le 4/10/N, son client AHMED lui endosse un billet à ordre (échéance : 15/10) d'un montant de 3 000 DHS et le reste est réglé immédiatement en espèces.
- ▶ Le 8/10/N, CARA souscrit un billet à ordre pour régler sa facture du 1/10/N.
- ▶ Le 15/10/N, elle encaisse en espèces le billet à ordre endossé à son ordre par AHMED.

Exercice 1 (suite)

- ▶ Le 18/10/N, elle remet à l'escompte l'effet tiré sur BARIL.
- ▶ Le 25/10/N, elle reçoit le bordereau d'escompte de sa banque relatif à la remise du 18/10, déduction faite d'une commission de 96 DHS, d'une TVA de 43,22 DH et d'un intérêt (escompte) de 336,24 DHS.
- ▶ Le 27/10/N, elle remet à l'encaissement l'effet souscrit par CARA.
- ▶ Le 28/10/N, elle endosse à l'ordre de son fournisseur HICHAM l'effet tiré sur DIB et lui verse un chèque bancaire de 2 000 DHS pour s'acquitter totalement de sa dette.
- ▶ Le 30/10/N, sa banque l'avise de l'encaissement de la traite remise à ses guichets le 27/10 et lui retient 206,71 DH de commissions (dont 18,79 DH de TVA).
- ▶ **T.A.F** : Comptabiliser ces opérations au journal de l'entreprise BAJA.

Exercice 2

- ▶ Le compte 4415 « fournisseurs-effets à payer » de l'entreprise BASIDI et FILS se présente ainsi au 1/11/N :
 - Traite n°87 au 30/11 tirée par RACHID : 7 800 DHS
 - Traite n°43 au 31/12 à l'ordre de SARA : 11 760 DHS
 - Billet à ordre n° 112 au 15/11 à l'ordre de TAJ : 6 140 DHS
 - Billet à ordre n° 212 au 31/12 à l'ordre de MEHDI : 7 560 DHS
- ▶ Le 4/11, elle reçoit une facture de marchandises de 8 040 DHS TTC de son fournisseur BELKACEM, une traite n°18 au 30/11 accompagnant la facture a été acceptée signée et retournée le jour même au fournisseur.
- ▶ Le 7/11, en règlement de sa dette sur TRANSPORT-MOHA elle souscrit un billet à ordre n°312 de 1 824 DHS.

Exercice 2 (Suite)

- ▶ Le 15/11, elle règle en espèces le billet à ordre de TAJ.
- ▶ Le 17/11, elle reçoit des marchandises d'un montant de 3 300 DHS TTC accompagnées de la facture n°47 de son fournisseur OMAR.
- ▶ Le 19/11, elle souscrit un billet à ordre n°213 en règlement de sa dette envers son fournisseur OMAR.
- ▶ Le 30/11, la banque l'avise du paiement des 2 traites n°87 et n°18.
- ▶ **T.A.F** : Comptabiliser ces opérations au journal de l'entreprise BASIDI et FILS.

Exercice 3

- Les informations suivantes sont extraites de la comptabilité de la société BARAKA :

| Débit | 3425 Clients - effets à recevoir | Crédit |
|--|---|---|
| Effet n°13 (échéance : 15/04) : 3 600 | | |
| Effet n°23 (échéance : 30/04) : 5 400 | | |
| Billet à ordre n°194 (échéance : 30/04) : 3 840 | | |
| Effet n°91 (échéance : 31/05) : 5 580 | | |
| | | SD = 18 420 |
| 18 420 | | 18 420 |
| Débit | 4415 – Fournisseurs – effets à payer | Crédit |
| | | Effet n°17 (échéance : 15/04) : 4 624 |
| | | Effet n°397 (échéance : 15/05) : 7 320 |
| | | Effet n°44 (échéance : 15/04) : 2 127 |
| | | Billet à ordre n°54 (échéance : 30/04) : 1 896 |
| SC = 15 967 | | |
| 15 967 | | 15 967 |

Exercice 3 (Suite)

- ▶ Le 2/4 la société BARAKA vend des marchandises pour 3 560 DHS H.T (TVA 20%) à son client RACHID contre la lettre de change n° 93 au (échéance : 30/4).
- ▶ Le 5/4, elle règle sa dette vis-à-vis de son fournisseur CHEMS de 8 420 DHS comme suit :
 - Endossement à l'ordre de CHEMS de l'effet n°23 ;
 - Règlement du solde par chèque bancaire.
- ▶ Le 7/4, elle reçoit la facture d'achat de marchandises du fournisseur BOUCHIB d'un montant de 6 000 DHS H.T (TVA 20%). Elle signe le même jour la lettre de change n° 241 jointe à la facture (échéance : 30/5).
- ▶ Le 15/4, elle paie par chèque bancaire l'effet n° 44.
- ▶ Le 15/4, elle encaisse en espèces l'effet n° 13.

Exercice 3 (Suite)

- ▶ Le 17/4, sa banque l'avise du paiement de l'effet n° 17.
- ▶ Le 20/4, elle remet à l'escompte chez sa banque la traite n° 91.
- ▶ Le 22/4, sa banque lui envoie le bordereau d'escompte suivant :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| - Escompte : | 65,10 DHS |
| - Commissions : | 22,32 DHS |
| - TVA : | 8,74 DHS |
| - Total à déduire (agios TTC) : | 96,16 DHS |
| - Nominal : | 5 580 DHS |
| - Net : | 5 483,84 DHS |
- ▶ Le 26/4, elle remet à l'encaissement les effets n° 194 et 93.
- ▶ Le 2/5, sa banque l'avise qu'elle débite son compte du montant des effets n°54 et 241.
- ▶ Le 3/5, elle reçoit un avis de crédit concernant sa remise du 26/4, avec une commission de 32,45 DH et une TVA de 3,25.
- ▶ **T.A.F** : Comptabiliser ces opérations dans le journal de la société BARAKA.